



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU du 02 MARS 2018 (valant procès-verbal)

Étaient présents : Pierre TOIRE, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Guillaume VERNEYRE, Jean-François RISPAL, Bruno BOUTET, Jean-Marie PEETERS,
Sous la présidence de M. Jean-Pierre FEL, Maire.

Représentés, absents et excusés : Arnaud DARDON a donné pouvoir à Pierre TOIRE, Nicolas LACROIX a donné pouvoir à Jean-Pierre FEL, Sabrina DURVILLE a donné pouvoir à Patrick VIAUD.

A été élu secrétaire de séance : Patrick VIAUD.

Ouverture de la séance à 19H00

Le quorum étant atteint (8 présents soit 11 votants) Monsieur le Maire propose de poursuivre l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du 25 janvier 2018 (DE_2018_07)

Monsieur le Maire propose l'approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2018 dont chaque conseiller a été destinataire.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu du 25 janvier 2018.

2. Compte-rendu des décisions du Maire prises en vertu de ses délégations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération principale du 29 avril 2014 et mise à jour du 12 octobre 2015 et, conformément aux dispositions des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal a délégué certaines de ses attributions au Maire.

Selon ces mêmes articles, la Loi impose de donner communication des décisions prises par M. le Maire depuis la précédente séance sans donner lieu toutefois ni à avis du Conseil, ni à vote de ce dernier :

- **Pizzeria « Aux Volcans » au 59, Grand'Rue et 11, rue des Balcons**

3. Demande de subvention DETR 2018 - Priorité 1 - Extension et aménagement du Gîte de Lafon (DE_2018_08)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'extension et d'aménagement du Gîte de Lafon, présenté en Conseil Municipal du 20 décembre 2017, qui permettrait d'accroître le potentiel d'accueil et dynamiser le développement touristique. Le coût prévisionnel s'élevait à **248 400 € HT pour les travaux** et une prévision de **24 800 € HT pour la maîtrise d'œuvre** soit un total de **327 840 € TTC**.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2018.

Nous avons été contraints de trouver un nouvel architecte pour le montage de ce dossier. Ce dernier a redessiné les plans des futurs aménagements, de ce fait le coût prévisionnel a évolué.

Le nouveau plan de financement de cette opération serait le suivant :

DEPENSES (TTC)		RECETTES		
Coût des travaux	317.460 €	Contrat ruralité Etat	16,84%	50.000 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	31.746 €	Région (Intervention en faveur de l'hébergement touristique)	20%	59.365 €
Honoraires Bureau de contrôle	3.810 €	DETR 2018	35%	103.889 €
Honoraires Mission SPS	3.175 €	Emprunt		142.937 €
Coût global de l'opération	356.191 €	Total des recettes		356.191 €

L'échéancier prévisionnel de réalisation de ce projet serait le suivant :

- Début des travaux vers septembre 2018
- Durée des travaux : environ 18 mois

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'extension et d'aménagement du Gîte de Lafon,
- **ADOpte** le nouveau plan de financement exposé ci-dessus,
- **SOLLICITE** une subvention au titre du Contrat Ruralité de l'Etat,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de l'intervention de la Région en faveur de l'hébergement touristique,
- **SOLLICITE** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2018,
- **AUTORISE** le Maire à déposer les demandes de subventions et signer tout document nécessaire.

4. PPR - Maîtrise d'œuvre pour travaux de réhabilitation du réseau de drainage existant et l'instrumentation du réseau : choix du bureau d'étude (DE_2018_09)

Le PPR « mouvement de terrains » de THIEZAC a été approuvé le 11 juin 2012. Il énonce des mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et de surveillance.

La commune de Thiézac a fait réaliser à l'été 2016 un diagnostic complet du réseau de drainage.

Suite à la consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau de drainage existant et l'instrumentation du réseau, la Commission d'appel d'offres réunie le 26 février 2018 a reçu deux offres :

- AXONE : 21 250 € HT
- GEOLITHE : 19 200 € HT

Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres propose au Conseil de retenir l'offre de GEOLITHE pour un montant de 19 200 € HT.

M. le Maire propose de suivre l'avis de la Commission d'appel d'offres et propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Montant de la maîtrise d'œuvre	23 040 € TTC	Autofinancement	23 040 €

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- **RETIENT** l'offre du bureau GEOLITHE pour un montant de 19 200 € HT,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce marché et toutes pièces s'y rattachant,
- **VALIDE** le plan de financement exposé ci-dessus.

5. Décision modificative - Budget Station Service n°1 (DE_2018_10)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2018, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-50.00	
6718	Autres charges exceptionnelles	50.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

6. Budget annexe de l'eau - Admissions de recettes en non-valeur (DE_2018_11)

Sur proposition de M. le Trésorier par courriel explicatif du 26 janvier 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

- Titres des exercices 2012, 2013 et 2016 pour un montant total de 232,43 € (SOLAQUES André, FEYBESSE Jean François, PORTIER Eric)
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget annexe de l'eau de l'exercice 2018.

7. Fourniture de carburants : choix des titulaires de l'accord-cadre

Point reporté en « Questions et informations diverses » car autorisation déjà donnée au Maire de choisir les titulaires de l'accord-cadre dans la délibération DE_2018_04 du 25 janvier 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Les pièces annexes aux dossiers présentés lors de cette réunion sont disponibles en mairie.

Questions et informations diverses

- **Enquête publique pour le projet d'aliénation du chemin rural de « La Molède »**
 - Du 19 mars au 03 avril 2018
 - Commissaire enquêteur : Stéphanie EVENNOU
 - Réception du public : Lundi 19 mars de 14h00 à 17h00 et Mardi 03 avril de 09h00 à 12h00.
- **Procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon :** procédure de 3 ans terminée. Le Conseil Municipal devra déclarer vacante une douzaine de concessions lors d'un prochain conseil. Il faudra relancer une nouvelle procédure de reprise pour le cimetière de Thiézac et de Salilhes.

- **Recensement des PEI (Points d'Eau Incendie)** : arrêté préfectoral pris en décembre fixe les nouvelles règles. Il faut les recenser et mesurer le débit de chaque PEI. La Communauté de Communes étudie la possibilité soit d'acheter le matériel nécessaire soit de passer une commande groupée à une société.

- **Station service communale**
 - **Accord-cadre pour la fourniture de carburants** : nous avons reçu 3 candidatures : Charvet, Auvergne Carburants et Energies Sanfloraines. Ces 3 candidatures ont été retenues et ils seront consultés à chaque fois que nous aurons besoin de nous fournir en carburants pendant les 4 années à venir. A chaque fois, le moins cher sera retenu.
 - **Fonctionnement depuis le 19 janvier 2018** : fonctionnement correct. Le prix est calculé à chaque nouvelle livraison.

- **Flux d'actualité « La Montagne »** : le journal « La Montagne » propose de pouvoir intégrer leur flux d'actualité avec les articles qui concernent Thiézac et qui s'afficheront sur le site internet de la commune. Coût : 290 € TTC par an. Proposition à étudier.

- **Consommation électrique** : Pierre TOIRE informe qu'en 2017 nous avons pu obtenir une baisse de 10% sur nos factures d'électricité. Ceci est notamment dû aux efforts faits sur l'éclairage public avec l'installation d'ampoules LED ou la suppression de points lumineux considérés comme non indispensables, sur l'éclairage de la chapelle Notre-Dame, sur la programmation de l'éclairage à l'école, etc...

- **Ecole publique Louis Delhostal** : projet de faire une classe externalisée à Verdun en novembre dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de l'armistice de 1918. La FNACA pourrait participer au financement.

Dates

- ▶ **07 mars** : réunion de travail « budget » avec le Trésorier
- ▶ **08 mars à 20h00** : commission « finances »
- ▶ **10 mars à 9h30** : réunion des associations thiézacoises
- ▶ **10 mars** : concours de belote
- ▶ **14 mars à 8h30** : commissions « tourisme » et « DSP » pour bilan annuel avec le gérant du camping
- ▶ **15 mars à 20h00** : commission « finances »
- ▶ **21 mars** : réunion de travail « budget » avec le Trésorier
- ▶ **23 mars à 19h00** : AG ACAMPAR
- ▶ **23 mars à 20h00** : Conseil Municipal vote budgets 2018
- ▶ **24 mars à 17h00** : AG Gîte de Lafon

Questions du public

- NEANT

**Le secrétaire de séance,
Patrick VIAUD.**